

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## REVISION DES PRIX

DES

### BRANCHEMENTS EXTÉRIEURS POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

Un arrêté du Maire de Lyon, du 17 juillet dernier, approuvé par le Préfet du Rhône le 2 septembre, établit de la façon suivante les prix des branchements à gaz extérieurs, des soudures et robinets de jauge, pour la période triennale de courir du 1<sup>er</sup> avril 1907 au 1<sup>er</sup> avril 1910 :

Nos d'ordre	BRANCHEMENTS EN PLOMB						ROBINETS, soudures comprises		
	Dia- mètre inté- rieur	Epaisseur des branche- ments	Poids par mètre courant	Prix du 1 <sup>er</sup> mètre	Prix des mètres suivants	Prix des sou- dures	Poids	Prix	
								y compris fournitures, scelléments plaque extérieure	non compris fournitures, scelléments plaque extérieure
1	0 014	0 0020	11 100	5 10	2 40	0 56	0 452	7 85	5 35
2	0 020	0 0025	2 »	6 40	3 05	0 67	0 822	10 70	8 20
3	0 027	0 0030	3 200	8 15	4 10	0 93	1 465	14 70	12 20
4	0 033	0 0030	3 800	9 50	4 90	1 19	2 078	18 80	16 30
5	0 040	0 0035	5 400	11 90	6 15	1 40	4 530	33 10	30 10
6	0 050	0 0040	7 600	15 90	7 45	2 02	» »	33 10	30 10

Les prix des branchements en plomb comprennent la fourniture des tuyaux et leur pose, l'ouverture de la tranchée et la réfection de la chaussée dans les conditions prescrites par les règlements en vigueur.

Ces prix comportent les réductions suivantes, savoir :

1 fr. 20 pour les branchements apparents ou placés dans des appareils d'éclairage extérieurs ;

0 fr. 80 pour les branchements établis dans la traversée des trottoirs en asphalte ;

0 fr. 50 pour les branchements établis sous trottoirs et chaussées en terre ;

1 franc sur les prix des premiers mètres branchés sur conduite en tôle et bitume.

Dans le cas de démolition de vieux murs ou d'extraction de rochers à l'aide de masse et de coins, le prix du mètre courant, dans ces démolitions, est augmenté de 3 francs.

Les compteurs à gaz admis au poinçonnage de la ville de Lyon pendant la nouvelle période triennale sont les compteurs dits « Lyonnais », les compteurs Siry-Lizars, dits à mesure invariable, et les compteurs système Duplex. Les compteurs seront payés, mis en place, avec le robinet de sûreté, tous frais et faux frais compris, suivant les tarifs ci-après, relatifs à chacun des types admis.

	Système Lyonnais	Système Siry-Lizars	Système Duplex
Compteur de 5 becs. . . . .	59 75	65.15	56 90
— 10 — . . . . .	77 15	84 05	73 05
— 20 — . . . . .	103 95	113 20	98 25
— 30 — . . . . .	137 30	149 35	129 05
— 40 — . . . . .	188 20	204 95	178 40
— 60 — . . . . .	244 10	265 75	229 95
— 80 — . . . . .	313 45	341 20	295 40
— 100 — . . . . .	382 15	416 10	361 »
— 150 — . . . . .	559 60	610 40	533 85

Les prix d'abonnements annuels des compteurs en location sont fixés ainsi qu'il suit :

Pour un compteur de 5 becs. . . . .	Fr.	6 »
— — 10 — . . . . .		11 40
— — 20 — . . . . .		16 20
— — 30 — . . . . .		21 »
— — 40 — . . . . .		28 80
— — 60 — . . . . .		36 60

Pour tout abonnement au-dessous de deux ans, il sera dû, en sus des prix ci-dessus, pour frais de pose du compteur, une allocation ainsi fixée :

Pour un compteur de 5 becs. . . . .	Fr.	4 »
— — 10 — . . . . .		4 70
— — 20 — . . . . .		5 25
— — 30 — . . . . .		5 80
— — 40 — . . . . .		6 30
— — 60 — . . . . .		6 80

Les prix des câbles électriques et des accessoires nécessaires pour leur installation sont fixés comme suit pendant la même période triennale :

#### I. — PRIX DES CÂBLES AU MÈTRE COURANT (POUR BAS VOLTAGE)

Câbles simples.		
Sections en m <sup>2</sup> carrés.		Prix
16		2 85
25		3 35
35		3 65
50		5 »
70		6 15
95		7 50
120		8 80
150		10 25

#### Câbles multiples.

Sections en m <sup>2</sup> carrés.	3 × 5	3 × 10	3 × 15	3 × 25	3 × 35	3 × 50	3 × 70	3 × 100	Courants	
									alternatifs	continus
									3 »	»
									3 85	»
									4 45	»
									5 90	7 70
									»	10 15
									9 70	12 70
									»	16 10
									16 45	»

#### II. — PRIX DES MANCHONS DE DÉRIVATION SUR CÂBLES

A TROIS CONDUCTEURS

Sections maxima des câbles en m <sup>2</sup> carrés.	Pour courants continus				Pr cour. alt.
	3×70	3×150	3×300	3×500	3×300
Prix. . . . .	90 »	110 »	155 »	170 »	85 »

Ces prix comprennent, outre les manchons, les pinces de raccordement, la matière isolante, le montage et l'essai.

#### III. — PRIX DES COFFRETS D'ABONNÉS

Sections maximum des câbles en m <sup>2</sup> carrés.	Pour cour. continus			Pour cour. alternatifs		
	25	70	150	50	100	150
Prix. . . . .	75 »	90 »	110 »	60 »	80 »	100 »

Ces prix comprennent, outre les coffrets, les coupe-circuits, pinces, matière isolante, montage et travaux ordinaires de maçonnerie.

#### IV. — PRIX DES TRANCHÉES AU MÈTRE COURANT ET DE LA POSE DES CÂBLES

Designation.	Sous trottoirs		Sous chaussées	
	Terre	Bitume	Macadam	Cailloux roulés Pavés d'éch.
Prix . . . . .	1 80	6 35	2 10	3 15 4 20

Ces prix comprennent tous frais de main-d'œuvre et de

fournitures, notamment l'ouverture de la tranchée, les blocages et première réfection de chaussées ou trottoirs dans les conditions spécifiées par le cahier des charges type, relatif aux concessions de distribution d'électricité.

D'autre part, ils ne comprennent pas les redevances payées par les Compagnies concessionnaires à la Ville pour l'entretien des trottoirs et chaussées sur le parcours des tranchées, lequel est effectué par le service de la Voirie.

Tous les compteurs électriques vendus ou loués par les Compagnies devront être vérifiés et poinçonnés par le service municipal, dans les laboratoires des concessionnaires d'éclairage, qui devront organiser les installations nécessaires à cet effet.

Les compteurs admis pour la nouvelle période triennale sont ceux des systèmes Thomson, Vulcain, Japy, A. E. G., Batault, A. C. T., Aron, Cosinus.

D'autres systèmes pourront également être employés sur la présentation des Compagnies intéressées, mais seulement avec l'approbation préalable de l'Administration municipale.

Les **prix de location des compteurs** pour courants continus ou alternatifs seront établis suivant le tarif détaillé ci-après :

LOCATION DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES		fr.
Calibre des compteurs en lampes de 16 bougies.	3 . . . . .	0 50
	6 . . . . .	1 »
	10 . . . . .	1 50
	20 . . . . .	1 75
	50 . . . . .	2 50
	100 . . . . .	3 »
	200 . . . . .	4 50
350 . . . . .	5 »	
500 . . . . .	6 »	

Les **compteurs vendus** seront posés et fournis par les Compagnies concessionnaires, qui assureront également l'entretien de ces appareils, suivant les prix et conditions spécifiés ci-après :

TARIF DE VENTE ET D'ENTRETIEN DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES

	Prix de vente	Entretien mensuel
Calibre des compteurs en lampes de 16 bougies.	3	0 25
	6	0 55
	10	0 70
	20	0 95
	50	1 »
	100	1 20
	200	1 60
350	2 50	
500	3 »	

Les prix de vente comprennent : la fourniture du compteur, la pose, la redevance pour poinçonnage et tous autres frais accessoires, sauf la fourniture du tableau supportant l'appareil.

L'entretien comporte le nettoyage, la vérification, le réglage et, d'une manière générale, les fournitures et main-d'œuvre nécessaires pour le maintien en bon état de conservation et de fonctionnement des compteurs vendus, dont l'entretien sera fait, d'ailleurs, dans les mêmes conditions que celui des compteurs loués.

Sont agréés comme fournisseurs de compteurs à gaz, pour la période triennale précitée : 1° la Compagnie Continentale, représentée par M. Magenties, directeur à Lyon, cours Gambetta, 64 ; 2° MM. Nicolas Chamon, Foiret et Cie, représentés par M. Bourdon, directeur à Lyon, avenue de Saxe, 246 ; la maison Vanderpol, Maldant et Dupoy, rue Franklin, 40.

## LES PROCHAINS TRAVAUX D'EDILITÉ A LYON

### Construction d'un égout chemin Corne-de-Cerf.

Dans sa séance du 16 septembre, le Conseil municipal a voté le crédit de 11.000 francs nécessaire à la construction de cet égout, dont nous avons exposé le projet dans notre dernier numéro, et décidé la mise en adjudication publique des travaux.

### Construction d'un égout rue de Créqui.

A la même séance, le Conseil a approuvé le projet dressé par le service municipal de la Voirie, dont nous avons également parlé dans notre dernier numéro, et a adopté, sur le rapport de M. Falconnier, la mise en adjudication des travaux, s'élevant à 20.700 francs.

### Mise en état de viabilité de la rue Louis-Blanc.

La mise en état de viabilité des terrains formant l'assiette des prolongements des rues Créqui et Louis-Blanc, sur l'emplacement de l'ancien monument des victimes du siège de Lyon, comporte les travaux suivants :

*Construction de chaussées* : exécution des travaux de terrassement et de remblaiement pour le nivellement des voies à ouvrir, établissement de chaussées en cailloux roulés avec rigoles en pavés d'échantillon de 0 m. 30 de largeur, fourniture et pose de bordurettes de trottoirs en granit : travaux à adjuger 12.486 francs ; à valoir 1.014 francs ; total 13.500 fr. ; travaux à exécuter en régie 1.376 francs ; à valoir 124 francs ; total 1.500 francs.

*Etablissement de canalisations de gaz et d'appareils pour l'éclairage*, comprenant 11 nouvelles lanternes, dont 9 pourvues de becs Auer n° 2 et 2 avec des becs Auer n° 3 ; pose

de 308 mètres de canalisation de gaz, dont 264 mètres placés gratuitement par la Compagnie du Gaz et 44 mètres à la charge de la Ville : travaux à confier aux entrepreneurs de l'entretien 1.835 fr. 87 ; à valoir 164 fr. 13 ; total 2.000 fr.

*Installation de conduites d'eau et de bouches d'arrosage* : fourniture et pose de 7 bouches d'arrosage neuves ; déplacement d'une bouche d'arrosage existante ; fourniture et pose de 315 mètres de conduites en fonte de 80 millimètres de diamètre intérieur, dont 185 mètres sur la rue Louis-Blanc et 130 mètres sur la rue de Créqui, destinées tant à l'alimentation privée qu'à celle des bouches d'arrosage ; fourniture et pose de robinets-vannes : à confier aux entrepreneurs de l'entretien 3.314 fr. 04 ; à valoir 385 fr. 96 ; total 3.700 francs.

Les travaux de terrassement et les fournitures diverses pour le pavage feront l'objet d'une adjudication publique ; les travaux de façon du pavage seront exécutés en régie par les ouvriers du service de la Voirie.

### Construction de chaussées en pavés d'échantillon.

Sur le crédit de 120.000 francs affecté par la Ville à la construction de chaussées en pavés d'échantillon, pavés de bois et autres pavages, un reliquat de 77.500 francs est actuellement disponible. Le service de la Voirie en propose l'emploi suivant :

*1<sup>er</sup> arrondissement.* — Place Sathonay, dans le prolongement de la rue Sergent-Blandan, et rue Hippolyte-Flandrin, entre la place Sathonay et la rue de la Martinière : remplacement du pavage actuel en cailloux épinés par un pavage en pavés d'échantillon. — Montant 11.412 fr. 15 ; à valoir 387 fr. 85 ; total 11.800 francs.

*2<sup>e</sup> arrondissement.* — Cours du Midi, chaussée sud-est, entre les rues Delandine et du Bélier. — Montant 12.662 francs ; à valoir 338 francs ; total 13.000 francs.

*3<sup>e</sup> arrondissement.* — Rue Danton, entre la rue Félix-Faure

et la rue de l'Abondance. — Montant 7.713 fr. 30 ; à valoir 186 fr. 70 ; total 7.900 francs.

5<sup>e</sup> arrondissement. — Rue Berjon, entre le n° 12 et la rue de la Duchère. — Montant 12.010 fr. 50 ; à valoir 389 fr. 50 ; total 12.400 francs.

6<sup>e</sup> arrondissement. — Rue Suchet, entre le cours Vitton et la rue Bonnet ; rue Pierre-Corneille, entre le cours Lafayette et la rue Vauban. — Montant 28.468 fr. 25 ; à valoir 531 fr. 75 ; total 29.000 francs.

Les travaux d'extraction des déblais pour la préparation de la forme des chaussées à paver et les fournitures diverses à effectuer pour les pavages feront l'objet d'une adjudication publique en cinq lots. La façon du pavage sera exécutée en régie par les ouvriers du service de la Voirie.

#### Pavage en pavés d'échantillon, rue du Repos.

La rue du Repos, maintenant entièrement canalisée, est encore empierrée entre l'avenue des Ponts et le chemin de la Mouche, et pavée en cailloux roulés entre le chemin et la rue de la Madeleine. En raison de l'activité de la circulation sur cette voie et de nombreuses réclamations formulées en faveur de son amélioration, la transformation complète de la chaussée s'impose ; la dépense est évaluée par les agents voyers à 55.000 francs environ ; l'Administration municipale a décidé de la répartir sur deux exercices et propose la construction d'une chaussée en pavés d'échantillon dans les parties de la rue du Repos situées : 1° entre la rue de la Madeleine et le fort Lamothe, sur une longueur de 345 mètres ; 2° au nord de l'avenue des Ponts, sur une longueur de 30 mètres ; le montant total de ces travaux s'élève à 26.484 fr. 29, non compris une somme à valoir de 1.015 fr. 71 pour travaux imprévus et frais de surveillance, soit en tout 27.500 francs. Ces travaux feront l'objet d'une adjudication publique.

## RÈGLEMENTS SANITAIRES

De leur exécution par les Municipalités, des poursuites, etc.  
Continuation de l'étude de comparaison  
des Règlements en vigueur dans les différentes villes (1).

— SUITE —

Il faut le reconnaître, bien que l'article 26 dont il s'agit fit l'objet de l'un des pourvois formés par nos soins, la Ville n'en avait pas moins le droit strict d'agir en vue d'assurer l'exécution des mesures en question, le recours devant le Conseil d'Etat n'étant pas suspensif.

M. le Président de notre Chambre syndicale avait bien, dès le 18 avril 1905, adressé à M. le Maire de Lyon une lettre très pressante et fortement motivée pour obtenir le sursis que semblait imposer la situation.

« Ne vous semble-t-il pas, Monsieur le Maire, était-il dit dans cette lettre, qu'il serait plus sage et plus équitable de surseoir aux poursuites que l'on se prépare à exercer contre des propriétaires qui n'ont pas obéi aux prescriptions du Règlement, parce qu'ils les croyaient exagérées, trop absolues, contrares à leur droit, et qui se sont, en temps voulu, adressés à la justice pour savoir à quoi s'en tenir ? »

Quoi qu'il en soit, notre Chambre syndicale n'obtint pas, tout d'abord, satisfaction. De nombreuses injonctions furent adressées aux propriétaires, soit par le Bureau d'Hygiène, soit par le Service municipal des Eaux, et bientôt après des procès-verbaux de contravention étaient dressés. Le devoir de la Chambre syndicale était d'assurer la défense de ses adhérents. C'est ce qui fut fait ; des conclusions motivées furent rédigées et nos avocats avaient déjà préparé leurs plaidoiries, lorsque M. le Maire de Lyon fit, dans la séance du Conseil municipal du 24 juillet 1905, une importante déclaration ; il ne pouvait, disait-il, imposer aux propriétaires l'exécution de l'article 26, c'est-à-dire les contraindre, soit à établir des branchements pour la distribution

de l'eau jusqu'au dernier étage de l'immeuble, soit à installer des postes d'eau à l'usage des W. C. communs, tant que le Conseil d'Etat ne se serait pas prononcé sur la légalité de ces dispositions.

M. le Maire le déclarait nettement : pour motiver les mesures au sujet desquelles le Conseil municipal lui demandait des explications, « il ne pouvait s'appuyer sur aucun document résultant d'une décision de justice. » Et il ajoutait : « Nous sommes obligés d'attendre la décision du Conseil d'Etat pour savoir quelles mesures nous devons prendre... C'est le jugement du Conseil d'Etat qui dictera notre conduite à tenir. »

C'était l'ajournement des poursuites. Aussi, le Ministère public prit-il l'initiative de demander le renvoi de toutes les affaires dont le juge répressif était saisi. C'était la meilleure réponse qui pût être donnée à la demande contenue dans la lettre de notre Président en date du 18 avril de l'année dernière. Ajoutons enfin que, tout récemment, au commencement d'avril 1906, la Ville a fait retirer tous les procès-verbaux. Les affaires qui avaient été successivement ajournées ont été abandonnées définitivement.

Nous ne pouvons que savoir gré à notre municipalité d'être revenue sur sa décision première. Elle s'est épargné ainsi, et nous a épargné en même temps, les difficultés d'une nouvelle instance qui, portée cette fois sur le terrain judiciaire, aurait pu nous obliger — en cas d'insuccès à Lyon — à saisir à son tour la Cour de Cassation (1) de revendications dont nous avons déjà fait juge le Conseil d'Etat.

Mais les prescriptions résultant de l'article 26 ne sont pas les seules *mesures rétroactives* du Règlement (2) dont notre municipalité ait cru devoir, avec juste raison, différer l'application immédiate.

Jusqu'à présent, notamment, elle ne paraît pas s'être attachée à poursuivre, du moins à titre de mesure générale et par application du Règlement sanitaire proprement dit, l'exécution de l'article 42 qui interdit toute communication directe entre les cabinets d'aisances et les salles à manger ou les cuisines (3).

L'autorité municipale attend, à n'en pas douter, la décision du Conseil d'Etat sur la légalité de cette disposition en tant qu'elle serait applicable aux maisons déjà existantes. Cette mesure serait, en effet, d'une exécution impossible dans nombre de maisons ; elle ne pourrait, dans tous les cas, être appliquée sans altérer ou bouleverser arbitrairement l'économie même et le régime de la construction.

On constate, ajoutons-le, la même expectative au sujet des prescriptions excessives de l'article 52 (entretien des habitations), dispositions qui ne tendent rien moins qu'à obliger les propriétaires : 1° à faire lessiver ou blanchir à la chaux au moins *tous les cinq ans* les parois des allées, vestibules, escaliers ou couloirs à usage commun ; 2° à lessiver ou blanchir à la chaux, *chaque année*, les murs, les plafonds et les boiseries des cabinets d'aisances à usage commun.

Mais à Paris, il n'en est pas de même pour ce point important du Règlement. — Malgré que le pourvoi de la Chambre syndicale critique comme excessive et inutile la prescription de la réfection *quinquennale* des cours et courettes, la ville réclame cette année l'exécution de ces travaux dans les rues ou sur les places dont les façades sont sujettes à ravalement.

Telles sont les explications, malheureusement trop sommaires, que nous avons cru devoir présenter sur cette première partie de la question inscrite à l'ordre du jour des travaux du Congrès de Versailles.

Comme on l'a vu plus haut, le législateur de 1902 a prescrit la création, dans les villes de 20.000 âmes et au-dessus, d'un bureau d'hygiène constituant un service essentiellement municipal (4).

Ces bureaux vont avoir un rôle considérable à remplir. —

(1) Devant la Cour de Cassation, à l'inverse de ce qui a lieu devant le Conseil d'Etat, le pourvoi a un effet *suspensif*. — Les poursuites auraient donc été suspendues, tout au moins au profit et en faveur des propriétaires auteurs du pourvoi.

(2) Voir sur ces mesures nos *Rapports* de 1904 et de 1906, dans lesquels cette importante question des mesures transitoires a été longuement étudiée.

(3) Toutes les poursuites qui ont été exercées à notre connaissance, l'ont été dans des cas isolés et dans les conditions prévues par la nouvelle législation sur les immeubles insalubres. (Voir articles 12 et suivants de la loi du 15 février 1902, qui a organisé la nouvelle procédure à suivre en remplacement de celle de la loi du 13 avril 1850 qui a été abrogée.)

(4) Ce n'est qu'à la date du 3 juillet 1905 qu'est intervenu le décret portant règlement d'administration publique sur les conditions d'organisation et de fonctionnement des bureaux d'hygiène.

(1) Rapport présenté au X<sup>e</sup> Congrès de la propriété bâtie de France (Versailles 1906).

Chargés notamment de l'application des dispositions des Règlements sanitaires, ils ont une tâche délicate et qui demande beaucoup de tact et de mesure. — Puissent-ils s'inspirer des paroles empreintes de tant de sagesse que prononçait, il y a vingt-sept ans, M. Jules Siegfried, maire du Havre, au moment où il prenait l'intelligente initiative de créer le premier bureau d'hygiène qui ait existé en France(1) : « Dans l'accomplissement de leur mission, disait M. Siegfried, les médecins du bureau d'hygiène éviteront avec le plus grand soin tout conflit avec la population, tout acte autoritaire qui ne serait pas motivé par un danger immédiat pour la santé publique. La nouvelle institution du bureau d'hygiène est d'une utilité incontestable, mais elle n'est pas encore dans nos mœurs et elle n'y pénétrera pas sans quelque froissement qu'il faut prévoir et adoucir. MM. les Médecins du bureau d'hygiène devront toujours se souvenir que c'est par la persuasion qu'ils arriveront à la faire accepter et à lui faire rendre tous les services que l'on peut justement en attendre. »

Des conseils aussi sages n'ont jamais été plus nécessaires qu'aujourd'hui, si l'on considère l'esprit de réglementation à outrance qui tend à prévaloir de plus en plus, si l'on considère également que les bureaux d'hygiène n'ont plus seulement à leur tête des médecins, familiarisés depuis longtemps par leurs études et leurs travaux avec toutes les questions de l'hygiène, mais encore depuis la nouvelle loi des hommes techniques chargés de la partie du service qui ressortissait jusqu'ici à la voirie municipale (2).

(A suivre.)

E. CHARRASSE.

## CONCOURS

### LYON

#### MONUMENT A LA MÉMOIRE DU D<sup>r</sup> GAILLETON

Un concours est ouvert entre tous les artistes français à l'effet d'ériger un monument à la mémoire du D<sup>r</sup> Gailleton, ancien maire de la Ville de Lyon.

L'emplacement désigné pour l'érection de ce monument est la place Gailleton (anciennement place Grollier). Autant que possible, ce monument devra contribuer à l'embellissement de la place et des abords, être associé à un square et symboliser les œuvres essentielles exécutées sous l'administration du D<sup>r</sup> Gailleton.

Une somme approximative de 80.000 francs pourra être consacrée à l'exécution de ce projet.

Les concurrents devront produire :

- 1° Une maquette en plâtre au 1/20<sup>e</sup> de l'exécution ;
- 2° Des plans, coupes et élévation du monument à l'échelle de 0 m. 05 par mètre ;
- 3° Un plan de disposition d'ensemble de la place et des abords à l'échelle de 0 m. 005 par mètre ;
- 4° Un devis détaillé des dépenses et des frais nécessités pour l'exécution complète du monument, avec l'indication des matériaux.

Chaque projet portera une marque distinctive (chiffre ou devise) qui sera reproduite dans un pli soigneusement fermé qui accompagnera l'envoi.

Dans ce pli, seront indiqués les nom, prénoms et domicile de l'auteur.

Trois primes seront décernées aux concurrents :

- 1<sup>re</sup> prime, exécution du monument ;
- 2<sup>e</sup> prime, 1.000 francs ;
- 3<sup>e</sup> prime, 500 francs.

Les projets primés resteront acquis à la Ville en toute propriété.

Les projets seront reçus à l'hôtel de ville, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1908. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

(1) Son arrêté est du 24 juin 1879.

(2) Service de l'examen des plans de constructions neuves par exemple.

### VOIRON

#### HÔPITAL.

Un concours va être ouvert pour la nomination de l'architecte chargé du devis et des plans du nouvel hôpital de Voiron.

Seront seuls appelés à concourir les architectes sortant des Ecoles de l'État, se trouvant dans le département du Rhône et le Dauphiné et ceux nés en Dauphiné. Parmi les quatre premiers classés, le Conseil se réservera le choix et une somme de 4.500 francs sera distribuée entre ces quatre premiers.

### AIX-LES-BAINS

#### MACHINES ÉLÉVATOIRES POUR L'ADDITION D'EAU

La Ville d'Aix-les-Bains met au concours la construction et la pose des machines élévatoires nécessaires à l'adduction des eaux du lac du Bourget (50 litres à la seconde élevés à 109 m. 20).

Les soumissions seront ouvertes le 14 décembre 1907.

Le dossier comprenant : dessins, programme et cahier des charges, soumission, sera envoyé aux concurrents contre la somme de 17 francs adressée à M. Luya, ingénieur-voyer municipal, à Aix-les-Bains, délégué par M. Gotteland, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Chambéry, chargé des travaux.

Le certificat d'admission au concours, prévu par l'article 13 du cahier des charges, devra être demandé à M. Gotteland.

### REIMS

#### ABATTOIR ET MARCHÉ AUX BESTIAUX

##### — Résultats —

- 1<sup>er</sup> prix (exécution). — M. BLITZ, architecte à Paris.  
 2<sup>e</sup> prix (4.000 francs). — M. Tony GARNIER, architecte à Lyon.  
 3<sup>e</sup> prix (3.000 francs). — M. CLOSSET, architecte à Paris.  
 4<sup>e</sup> prix (2.000 francs). — MM. MAIGROT et TORTRAT, architectes à Paris.  
 5<sup>e</sup> prix (1.000 francs). — M. MESNAGER, architecte à Paris.  
 6<sup>e</sup> prix (1.000 francs). — M. BOURGEOIS, architecte à Poissy (Seine-et-Oise).  
 7<sup>e</sup> prix (1.000 francs). — MM. MARÉCHAL et SIMON, architectes à Paris.

## L'HORLOGE DE LA DEMI-LUNE

La commune de Tassin-la-Demi-Lune, rendez-vous des promenades dominicales de tant de Lyonnais, fait actuellement exécuter, sous la direction de deux de nos jeunes et distingués architectes, MM. ROBERT et CHOLLAT, d'importants travaux comprenant trois opérations distinctes : 1<sup>o</sup> établissement d'une horloge monumentale, place de la Demi-Lune ; 2<sup>o</sup> construction d'un groupe scolaire à Tassin ; 3<sup>o</sup> restauration de la mairie de la Demi-Lune.

Notre gravure reproduit le dessin définitif de l'horloge monumentale, que les architectes, MM. Robert et Chollat, ont bien voulu nous communiquer.

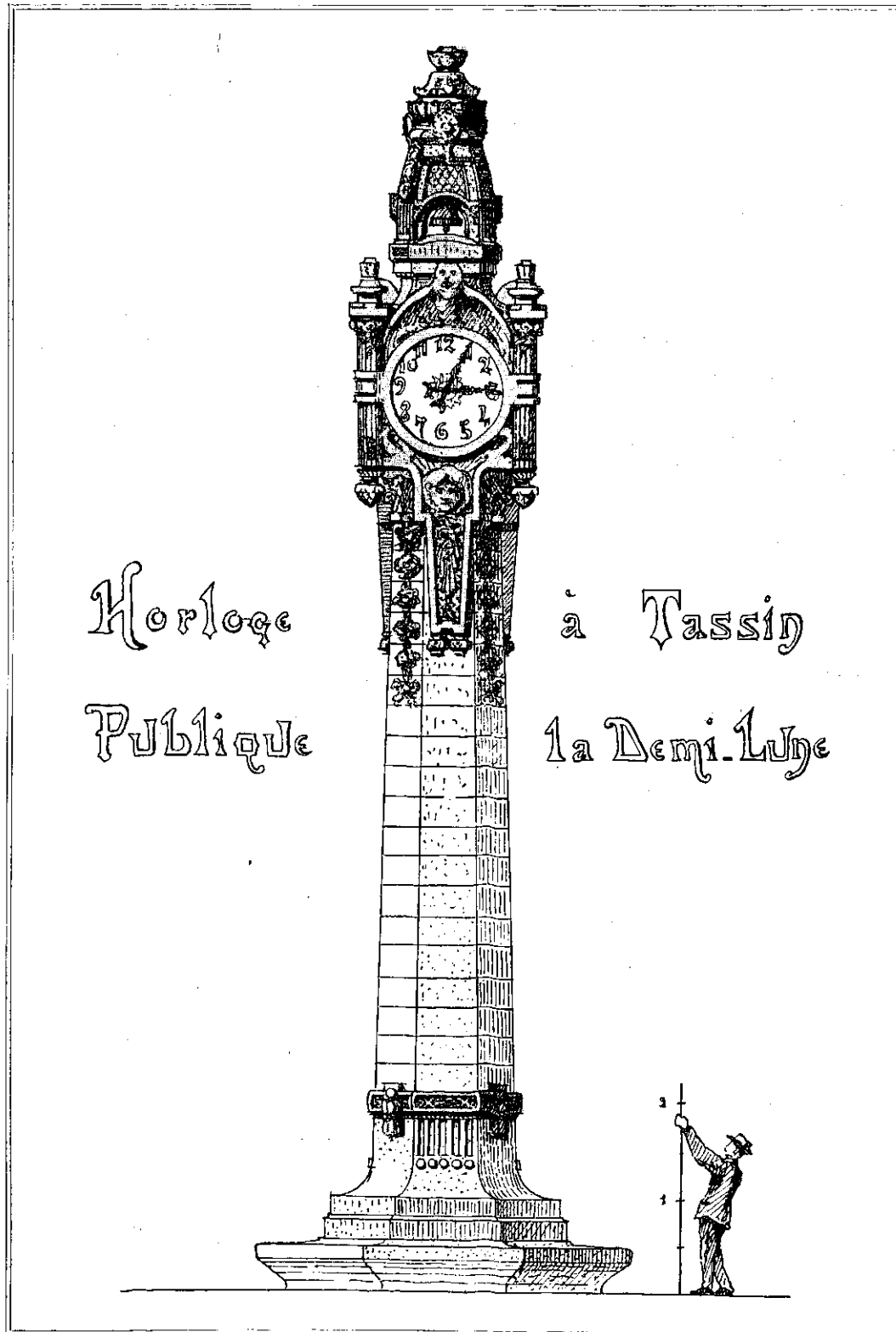
Le monument, de style Louis XVI fortement modernisé, d'une hauteur totale de 13 m. 50 s'élèvera au centre du rond-point, à l'intersection de quatre larges avenues y aboutissant en droite ligne : c'est proclamer son utilité et son importance. L'idée originale du maire a été traduite artistiquement et économiquement.

Sur un massif en béton, repose une colonne à huit pans en pierre de Saint-Martin-Belle-Roche barré gris, évidée suivant une section de 60 centimètres de diamètre, avec échelle en fer permettant le remontage et l'éclairage de nuit avec cabochons lumineux. Le socle est arrêté par une bague en fonte bronzée avec motifs décoratifs, alternés sur quatre des

faces. Au-dessus du fût, d'un profil rigide, une décoration en bronze a été composée d'allégories : de quatre grands motifs formant pendentifs, se dégage la face d'Apollon, le Dieu du Soleil. Les cadrans, surmontés de hiboux aux ailes déployées symbolisent le repos de la Nuit, après le jour

a été exécutée par la SOCIÉTÉ DU VAL D'OSNE, d'après les modèles de M. Pierre DEVAUX, l'habile sculpteur lyonnais.

Une armature intérieure relie l'ensemble de la pierre et de la fonte et contre-balance toute poussée possible des vents régnants ; elle est l'œuvre de la maison DEROBERT, de Lyon.



Architectes, MM. ROBERT et CHOLLAT, à Lyon.

éclatant figuré au-dessous, et ils sont reliés entre eux aux angles par des carquois contenant les flèches du Temps. Le dôme ajouré à pans inégaux termine agréablement l'ensemble où la flore stylisée ajoute ses charmes.

Les travaux, en cours d'exécution, ont été confiés : la maçonnerie, à M. Emile TERRACOL, entrepreneur à la Demi-Lune ; la pierre de taille à M. DUBOIN, de Lyon ; la fonte bronzée

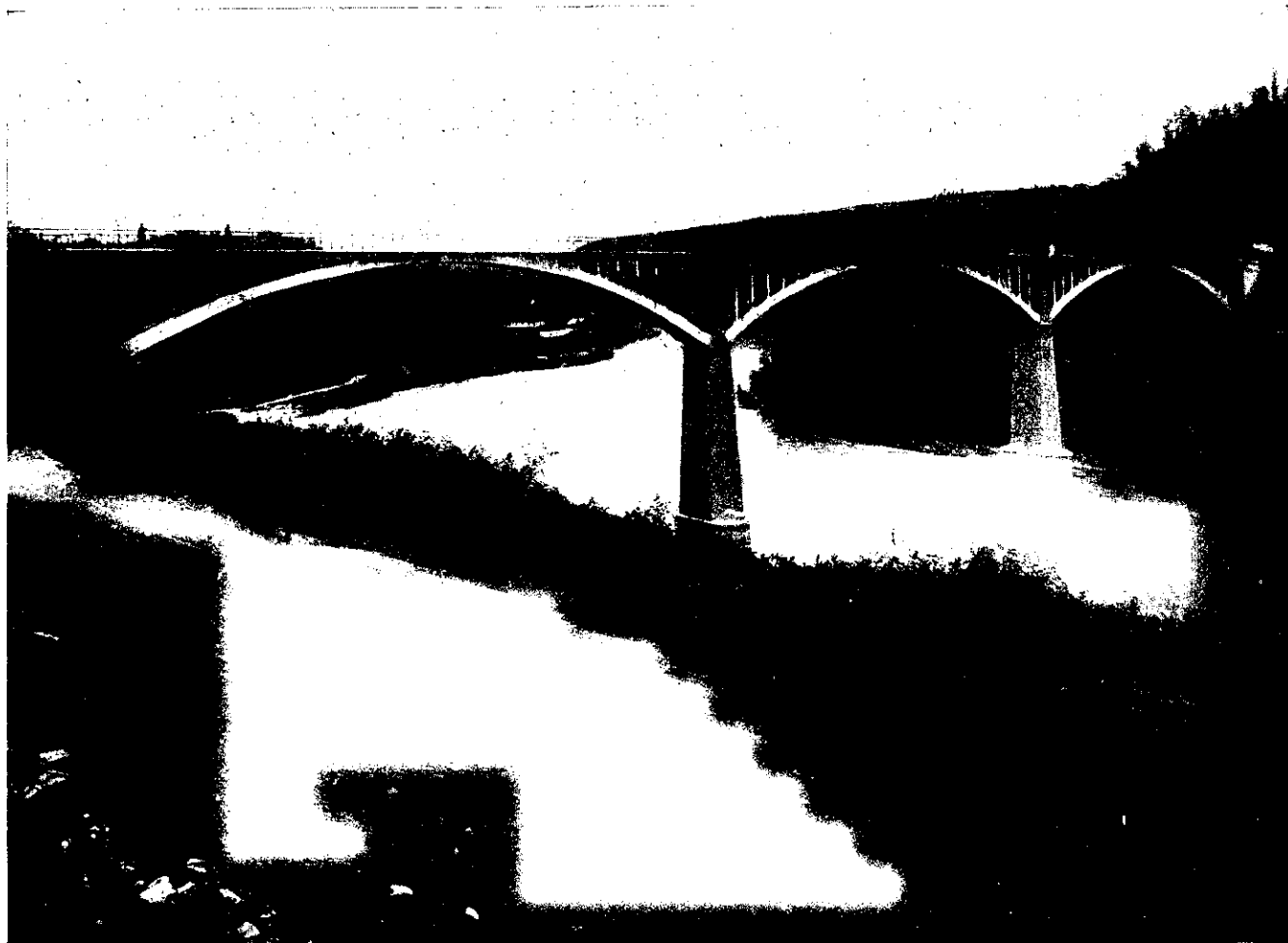
La partie délicate d'horlogerie et fourniture de cadrans est confiée à la maison CHARVET (Labrosse, successeur), qui s'est fait une réputation dans cette spécialité.

Au moment de l'inauguration solennelle, qui aura vraisemblablement lieu en mars, nous donnerons la description, avec plans, des groupes scolaires en construction et des réparations de la Mairie.

## LE BÉTON ARMÉ HENNEBIQUE

De plus en plus nombreuses sont, dans notre région, les applications du béton armé ; tout porte à croire que celui-ci devient le principal matériau du bâtiment. Déjà une riche et variée quantité de travaux affirme la prospérité du système Hennebique. Trop lourde serait la tâche d'une énumération complète. Que prouverait-elle, d'ailleurs, en présence de la progression colossale des entreprises allant de 6 en l'année 1892 pour arriver à 1906, d'après le relevé total ? L'important est de signaler la diversité des services rendus.

matériel s'effondrant sur lui, certaines pièces étant tombées de plus de 12 mètres de hauteur. Pendant un temps assez long, sans accuser la moindre flèche, la plus petite fissure, il supporta une charge considérable, charge quatre ou cinq fois supérieure à celle pour laquelle il avait été calculé. Telle est l'expérience concluante, pratiquée sur les lieux du sinistre par MM. Lecocur et Blazin, expérience qui confirme irréfutablement les plus précieux avantages du béton armé : l'incombustibilité et la rigidité ! Plus d'incendies désastreux ! s'était écrié M. Hennebique, lors de sa découverte. Effectivement, plus de chômage pour les ouvriers, plus de perturbation dans l'industrie où se déclare un sinistre ! Si l'usine de Tarare



PONT EN BÉTON ARMÉ DE PYRIMONT SUR LE RHÔNE

Longueur totale, 200 mètres, 3 arches de 54 mètres. Hauteur au-dessus du niveau de l'eau, 31 mètres.  
M. SCHENDORFFER, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées. — Concessionnaire « LA GRENOBLOISE »

Qu'il s'agisse de planchers ; on en trouve à l'hôpital de Villeurbanne, à la Martinière des Filles, dans certains bâtiments publics, dans plusieurs constructions industrielles et habitations. Leurs avantages, tant pour la sécurité publique que pour les intérêts matériels des propriétaires, ont été mis en valeur par l'incendie, à Tarare, de l'usine de teintures et apprêts de la Société anonyme « l'Union Industrielle », le 12 mai 1905. Là, un plancher de 300 mètres carrés, en béton armé Hennebique, construit en 1903, seul resta absolument indemne après la destruction par le feu des vastes bâtiments à 4 étages, d'une superficie de 10.000 mètres carrés. Non seulement inattaqué par le feu le plus violent, ce plancher, qui couvrait un rez-de-chaussée d'une portée de 9 m. 20, se composant d'un hourdis de 11 centimètres d'épaisseur et de poutres de 40 de hauteur, a, de plus, résisté au choc de la toiture, des planchers en bois des étages supérieurs et du

avait été entièrement en béton armé, comme, par exemple, la filature Van Høegarden, incendiée le 6 juillet 1901, quatre jours après le travail aurait été repris. L'incombustibilité est donc chose acquise ; au reste, que de nombreux exemples à tirer des incendies de l'usine électrique de Chèvres, de la fabrique de vélocipèdes Adler, du Casino de Trouville, et de la terrible catastrophe de Baltimore !

Ce n'est pas tout. Le plancher en béton armé, constitué au moyen de matières hydrauliques, préserve de l'humidité et de sa funeste influence, funeste tant pour les objets d'art et d'ornement que pour la santé publique. Ainsi solide, parfaitement sûr, hygiénique, il est encore économique. Avec lui on réalise une économie de 25 à 30 % sur les planchers en poutrelles métalliques et voûtains en briques. Résultat appréciable, qui assure une vogue durable.

S'adaptant à toutes les exigences, le béton armé a chaque

jour sa place plus marquée dans la construction. Si nous nous bornons à notre champ lyonnais d'activité, nous le rencontrons partout où de nouveaux besoins sont à satisfaire. C'est un château d'eau aux abattoirs d'Oullins, architecte M. Clapot ; c'est un réservoir à l'usine Gillet, architecte M. Michel ; ce sont des lavoirs aux casernes du Bon-Pasteur et Lamothe, ingénieur M. le commandant Pons ; ce sont des mamelles pour silos à blé, architecte M. Donneaud ; des semelles de fondations de slip à la Compagnie générale de Navigation, devant le confluent du Rhône et de la Saône, entrepreneur M. Pérol ; des escaliers dans une usine, architectes MM. Clermont et Riboud ; un autre escalier à l'asile du Per-

applications les plus ingénieuses et les plus hardies du béton armé, voilà ce que M. Lecœur a entrepris et saura mener à bonne fin. Pendant trois ans, ingénieur à Lyon de la maison Hennebique, par suite ayant pour point d'appui de solides connaissances techniques, en outre spécialisé dans le ciment armé, il met à profit sa haute expérience et son grand savoir pour exécuter des travaux que le progrès de la construction commande. M. Blazin, ingénieur-constructeur, professeur à l'École Centrale Lyonnaise, son ancien collègue au bureau technique et son ami, s'applique à le seconder dans la mission acceptée. Nul doute que ces collaborateurs ne triomphent des difficultés inhérentes à l'entreprise et que Lyon ne pos-



CASINO DE « BEAU-SOLEIL » A MONTE-CARLO

Vue de la salle de spectacle, entièrement en béton armé.

ron, à Saint-Genis, architecte M. Chatrousse ; des libages de fondations, etc... Puis, à Saint-Etienne, des escaliers et des balcons construits par MM. Adé, Preynat, Ziegler, Coadon ; à Feurs, par M. Duplaix ; enfin, à Roanne, des poitrails portant 12 tonnes au mètre linéaire, par M. Duru ; d'autres par MM. Cornu, Poutignat ; tous les architectes qui sont allés au nouveau et merveilleux matériau.

Actuellement, une application des plus importantes en est faite au Palais des Fêtes, dont la première pierre fut récemment posée par le Président de la République. L'attention publique a été fortement attirée par le solivage du plancher du rez-de-chaussée, et elle l'est aussi pour celui du plancher haut. Le travail préparatoire est considérable pour confectionner ce qu'on peut appeler le moule, où seront logés le béton et le fer. Nous nous proposons de suivre en détail ce curieux travail. Encorbellements, escaliers, toiture-terrasse ;

sède un monument remarquable et remarqué, digne de leurs efforts constants et de la réputation mondiale du produit de M. Hennebique.

« J'accepte d'avance vos plans, et sans modification aucune les exécuterai », disait M. Blazin aux éminents architectes MM. Clermont et Riboud. Cela eût pu paraître prétentieux, si une foi robuste dans le produit, d'une part expérimenté en maintes circonstances, d'autre part surveillé par un contre-maitre intelligent, ayant fait ses preuves, ne lui eût soufflé l'audace des forts, de ceux qui, toujours en éveil, sans cesse dominant les situations, asservissent la matière aux caprices de leur calcul et de leur volonté.

La théorie du ciment armé ? Je n'ai pas le loisir de l'exposer à cette heure. Séduisante à tous égards, elle abandonne souvent le domaine des sciences abstraites pour s'emparer du concours si précieux de l'expérimentation. Le principe est

celui-ci : mettre de l'acier dans les parties tendues et du béton dans les parties comprimées. Mais, avant tout, sont nécessaires une longue pratique dans la mise en œuvre et une observation rigoureuse des prescriptions dictées par l'usage. En effet, bien que de date relativement récente, de multiples essais ont été réalisés, de nombreuses expériences faites, en même temps que se renouvellent chaque jour de scrupuleuses vérifications sur les travaux exécutés en tous les points du globe.

Reposant sur une forte maçonnerie en bordure des rues de la Martinière, Louis-Vittet et Hippolyte-Flandrin, le ciment armé du Palais des Fêtes régnera aux différents étages.



FAÇADE PRINCIPALE DU CASINO DE « BEAU-SOLEIL » A MONTE-CARLO

Planchers, piliers, poutres, linteaux, cloisons, encorbellements en béton armé.  
Architecte, M. NIERMANS. — Concessionnaire, « LA GRENOBLOISE ».

De cette façon, une très large part lui est accordée, puisqu'il y en aura pour plus de 100.000 francs. Toutefois, des colonnes de fonte et de marbre par ci par là s'élèveront. Ce n'est donc pas encore l'édifice complètement en ciment armé. Est-ce à dire que la tentative n'ait pas pu être faite ? La construction du pont de Pyrimont sur le Rhône a pourtant établi sa suprématie sur le fer et la pierre. La salle de spectacle du Casino de Beausoleil, à Monte-Carlo, entièrement en béton armé, œuvre de l'architecte M. Niermans, n'est-elle pas d'un luxe raffiné et d'une modernité à nulle autre pareille, comme sa façade principale d'une somptuosité prenante ?

Il y a quelques années, M. Hennchique a frappé le grand coup à Paris en construisant, rue Danton, une maison de neuf étages, les sous-sols compris, d'une hauteur de 28 m. 90 au-dessus du pavé de la place Saint-Michel. Rien de plus gracieux, de plus plaisant, de l'extérieur ; les bow-window se posent délicatement sur les façades, les balcons présentent des lignes agréables ; pas de lourdeur, tout est motif à ornementation : les petits dômes qui sont les accès des petits escaliers de tourelles à la toiture-terrasse ; et ces balcons-

terrasses, sortes de corbeilles que les fleurs et le feuillage peuvent enguirlander. Ni le bois, ni le fer, aucun matériau assurément ne se laisserait mouler aussi gracieusement pour constituer des nids de verdure aux étages supérieurs ; nul mieux que lui ne braverait les intempéries. A l'intérieur, rien de plus surprenant pour le visiteur : des murs sur rue de 16 centimètres d'épaisseur, sur cour de 14 centimètres. Ainsi, chose essentielle dans les grandes villes, l'emplacement est utilisé au maximum. Lors d'une récente visite, j'ai été frappé — pourquoi ne pas le dire en toute sincérité — de la disposition des salles de dessin où travaillent de nombreux employés. Pas un coin obscur, tout en pleine lumière, sans ciel ouvert. Les planches en demi-cercle reçoivent une excellente lumière de la courette, d'autres, en sens opposé, la reçoivent de la rue. Au-dessus, la terrasse sert à tirer les bleus en plein ciel. Que de choses intéressantes dans ce monolithe aux fondations imperméables ! Cette imperméabilité a une extrême importance au voisinage de la Seine.

Même silhouette élégante, même solidité, même sécurité pour la maison Félix Potin, rue de Rennes. De plus, un style nouveau y prend naissance avec une aisance parfaite. L'architecte, M. Auscher, a donné libre cours à sa fantaisie ; les émaux d'or d'en bas encadrant les enseignes, les courbes et les ornements d'en haut font penser à quelque chose de byzantin, si bien qu'on peut dire avec raison : matériau nouveau appelle esthétique nouvelle. A une petite distance l'une de l'autre, par un effet curieux du hasard, la maison Potin et le bazar de la rue de Rennes, celle-là en ciment armé, celui-ci totalement en fer, présentent deux types de progrès du siècle. Est-ce que cela tuera ceci ?

A. TUOTIOP.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— ALLIER. — L'adjudication des travaux du canal de la place Rantian, à *Gannat*, aura lieu prochainement.

— HAUTE-SAVOIE. — La Municipalité de *Thonon-les-Bains* vient de voter un emprunt de 350.000 francs, ce qui permettra de faire pour près de 800.000 francs de travaux, ainsi arrêtés : construction d'un collège communal, 480.000 francs ; réfection de pavage de diverses voies, 211.000 francs, dont 21.000 francs à la charge de la Ville ; extension des nouvelles conduites d'eau et réfection des anciennes conduites, 45.000 francs ; ouvertures et rectifications de rues, 45.000 francs ; construction d'avenues et de trottoirs, 21.500 francs ; ouverture du chemin vicinal n° 5, entre la route de Genève et la Corniche, etc. — Le Conseil municipal de *Rumilly* a voté un emprunt de 140.000 francs destiné aux travaux d'adduction d'eau. Ces travaux seront prochainement mis en adjudication.

— ISÈRE. — Le Conseil municipal de *Bourgoin* vient de mettre à l'étude un projet de branchement d'égouts, au Champ-de-Mars, rue des Jardins et rue de la République, depuis l'hôtel du Nord jusqu'à la rue du Collège. — Un crédit de 2.000 francs est affecté aux travaux de clôture de l'école de la rue Basse, à *Voiron*. — Le Conseil municipal de *Vizille* fait étudier des devis pour mettre en adjudication l'agrandissement du cimetière et les travaux de réparation à exécuter à l'hôtel de ville, aux écoles et au presbytère. — Le Conseil municipal de *Pont-en-Royans* a décidé de faire entreprendre les travaux de réparation du clocher, de la halle et de l'hôtel de ville.

— LOIRE. — Un crédit de 1.800 francs est inscrit au budget de *Feurs* pour l'agrandissement du logement du concierge du cimetière. — Le Conseil municipal de *Charlieu* vient d'ap-



prouver le rapport de sa Commission des travaux concernant diverses réparations à faire aux écoles communales et aux logements des instituteurs.

— VAUCLUSE. — Le Conseil général a décidé la cession à l'Etat de l'Ecole d'agriculture d'Avignon et a voté la somme de 40.000 francs pour travaux de réparations à effectuer à ladite école. — Le Conseil général a donné un avis favorable au projet de création d'une école à Vaison et a décidé le vote d'une subvention du département. — Le Conseil général a donné un avis favorable au projet de construction d'un groupe scolaire dans la commune de Sault.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Enquête sur le classement dans la voirie urbaine des voies du III<sup>e</sup> arrondissement.

Une enquête est ouverte sur le projet comportant :

1<sup>o</sup> Le classement dans la voirie urbaine et la fixation des alignements et du nivellement des rues Barrier, Amédée-Bonnet, François-Garcin et de deux carrefours triangulaires joignant la rue Moncey entre : a) les rues de la Part-Dieu et Voltaire ; b) les rues Boileau et Dunoir ;

2<sup>o</sup> La cession par les Hospices civils de Lyon du sol des rues précitées et du sol des rues Créqui et Louis-Blanc prolongées sur l'emplacement de l'ancien monument des Brotteaux.

Le projet ci-dessus visé, avec les pièces à l'appui, sera déposé à la Mairie Centrale, pendant quinze jours, du lundi 30 septembre au lundi 14 octobre 1907 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à ladite Mairie, pendant trois jours, savoir : les mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17 octobre 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

### Réouverture du cours municipal de dessin industriel et géométral, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 26.

Lundi 14 courant, aura lieu la réouverture des cours de dessin géométrique, de géométrie descriptive et de perspective appliquée aux dessins de machines, de chaudronnerie, de serrurerie et autres.

Ces cours durent d'octobre à juillet. Ils ont lieu trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis, le soir, de 8 à 10 heures.

Les inscriptions sont gratuites ; elles seront reçues le jour de la réouverture, dans le local du cours.

Pour être admis à suivre les cours, l'âge de douze ans est exigé.

### Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Les cours pouvant intéresser nos lecteurs auront lieu aux jours suivants. Nous indiquons le nom du professeur et, entre parenthèses, la date de la première leçon :

ECOLE LA MARTINIÈRE, rue des Augustins, 9. — *Mécanique appliquée*, M. ANSTETT, mardi et vendredi, 8 heures (8 octobre). — *Géométrie descriptive et coupe de pierres*, M. BARBIER, mercredi et samedi, 8 heures (9 octobre). — *Résistance des matériaux*, M. NOVAT, lundi, 8 heures (7 octobre). — *Constructions civiles*, M. NOVAT, mercredi, 8 heures (9 octobre). — *Electricité industrielle*, M. HAUTIER, mercredi, 8 à 10 heures (9 octobre).

GUILLOTIÈRE, rue Charpenay, 19 (immeuble de la Société). — *Dessin pour les menuisiers et les ébénistes*, 1<sup>re</sup> année, M. DELAMAISON, lundi et jeudi, 8 heures (7 octobre) ; 2<sup>e</sup> année, MM. MOYROUD, menuisier, et DELAMAISON, ébéniste, mardi et

vendredi, 8 heures (8 octobre). — *Epures au cordeau*, M. MOYROUD, mercredi et samedi, 8 heures (9 octobre). — *Dessin pour les serruriers*, 1<sup>re</sup> année, M. COUDANT, lundi et jeudi, 8 heures (7 octobre) ; 2<sup>e</sup> année, M. COUDANT, mardi et vendredi, 8 heures (8 octobre). — *Ornement au marteau*, M. BARRIOZ, lundi et jeudi, 8 heures (7 octobre). — *Dessin pour les ferblantiers, tôliers, etc.*, M. GANIVIAZ, mercredi et samedi, 8 heures (9 octobre).

### Banquet de la Chambre syndicale des propriétés immobilières de Lyon.

La Chambre syndicale des Propriétés immobilières de la Ville de Lyon et de sa banlieue donnera sa fête annuelle le dimanche 20 octobre courant : le banquet aura lieu à 11 h. 1/2 au Palais-d'Été. Tous les sociétaires sont conviés à prendre part à cette fête, qui resserre les liens d'amitié entre personnes ayant tant d'intérêts communs. Les adhésions sont reçues dès à présent au siège social, 72, rue Pierre-Corneille, ou dans les bureaux des Comités de quartier de la Croix-Rousse, Vaise et Perrache.

### Mariage.

Aujourd'hui, a été célébrée la bénédiction nuptiale d'un jeune et déjà réputé architecte, M. Paul Bruyas, avec Mlle Marie Réjeat. *La Construction lyonnaise* joint ses meilleurs compliments et ses vœux de bonheur à ceux qui ont déjà été exprimés aux jeunes époux.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 14 au 27 Septembre 1907

### LYON

- Rue d'Inkermann, 63.* — Exhaussement d'une construction. — Propr., M. Debeaux.
- Route de Vienne, 9.* — Ateliers, magasins et bureaux. — Propr., M. Deloule. — Arch., M. Payet.
- Rue de l'Enfance, 38.* — Bâtiments. — Propr., MM. les petits-fils Bonnet. — Arch., M. Vernon.
- Chemin Saint-Priest, angle chemin du Vinatier.* — Ecurie et remise. — Propr., M. Faudon.
- Rue Grillet, 11.* — Maison. — Arch., M. Boulu.
- Rue du Sauveur, 5.* — Hangar. — Propr., M. Bissieux.
- Cours Gambetta, 109.* — Annexe. — Propr., Etablissements Lyonnais de carrosseries pour automobiles. — Arch., M. Vernon.
- Cours Eugénie, 49.* — Annexe. — Propr., M. Robert. — Arch., M. Pinet.
- Boulevard des Brotteaux, 39.* — Exhaussement d'une maison. — Propr., M. Germain. — Arch., M. Lacroix.
- Chemin des Culattes, 129.* — Petit bâtiment. — Propr. M. Perrin.
- Route de Grenoble.* — Usines. — Propr., Société Auto-Buire. — Entrepr., M. Clet.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Ain.** — 22 septembre. — *Mairie de Saint-Benoît.* — Adduction et distribution d'eau. Montant, 25.673 fr. 08. Soumissionnaires : MM. Aulas et Vidal, 2 p. 100. — Pernod et Loth, 2 p. 100. — Patricot, 7 p. 100 d'augmentation. Adjud., M. Pernaix, à Poncin 5 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 11 septembre. — *Mairie de Besançon.* — Travaux de chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Rectification de l'avenue d'Helvétie. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : MM. Denis, Pateu, Léturmy, prix du devis. — M. Deschènes, 0,50 p. 100. — Adjud., M. Plumeré, à Besançon, 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Elargissement du chemin de Bregille. Montant, 10.500 fr. Soumissionnaires : MM. Plumeré, Denis, Pateu, prix du devis. — M. Deschènes, 1 p. 100. — Adjud., M. Sourieux, à Besançon, 1,25 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Rectification du chemin de Velotte. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : MM. Denis, Sourieux, prix du devis. — Adjud., M. Léturmy, à Besançon, 5 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 5 septembre. — *Préfecture.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Saint-Julien-sur-Suran. Construction et ameublement d'un groupe scolaire.

Montant, 51.550 fr. 15. Adjud., M. Mouratille, à Cize, 2,10 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Légna. Amélioration du régime des eaux. Montant, 4.099 fr. 43. Soumissionnaire: M. Lhéritier, 5,50 p. 100. — Adjud., M. Luquet, à Orgelet, 7,35 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 9 septembre. — *Mairie de Chalon.* — Badigeon des bâtiments communaux. Montant, 3.700 fr. Soumissionnaires: MM. Amiel et Lelu, 21 p. 100. — Puthiaud, 20 p. 100. — Arnoux, 16 p. 100. — Pisseloup, 8 p. 100. — Rapinat, 7 p. 100. — Adjud., M. Perard, à Chalon-sur-Saône, 24 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 19 septembre. — *Préfecture.* — Route départementale n° 13, du Pont-d'Auriac au Buis. Elargissement du Pont Neuf. Montant, 7.500 fr. Adjud., M. Casimir, à Nîmes, 7 p. 100 de rabais.

**Ministère de la Guerre.** — 9 septembre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'un manège à Saint-Etienne. Montant, 49.000 fr. Soumissionnaires: MM. Bourdeaux, 8 p. 100. — Mary, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Bezia et Bonnin, 6 p. 100. — Bouteyre, 5 p. 100. — Jaillon, 3 p. 100. — Adjud., M. Bonhomme, à Saint-Etienne, 9 p. 100 de rabais.

**Ministère de la Guerre.** — 11 septembre. — *Mairie d'Avignon.* — Service du génie. Agrandissement d'un magasin à munitions. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 5.500 fr. Soumissionnaires: MM. Thoulouze, 3 p. 100. — Rouget, 4 p. 100. — Souvet, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Pécenot, à Marseille, 5,50 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie, ferronnerie. Montant, 2.550 fr. Soumissionnaires: MM. Thoulouze, 2 p. 100. — Fenouil, 4 p. 100. — Souvet, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Pécenot, à Marseille, 7 p. 100 de rabais.

**Ministère de la Guerre.** — 12 septembre. — *Mairie d'Albertville.* — Service du génie. Réfection de la couverture en tuiles du hangar A de l'arsenal d'artillerie d'Albertville. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires: MM. Bedeni, 2 p. 100. — Francescoli, 5 p. 100. — Tissot, 3 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Bergerat, à Gilly-sur-Isère, prix du devis.

**Ministère de la Guerre.** — 21 septembre. — *Mairie de Briançon.* — Service de l'artillerie. Travaux d'entretien des couvertures des bâtiments. Montant, 5.560 fr. 85. Soumissionnaires: M. Challier, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Pont, 12 p. 100. — Bayrou, 15 p. 100. — Perret, 15 p. 100. — Adjud., M. Puget, à Briançon, 25 p. 100 de rabais.

## OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

Les avis insérés sous cette rubrique sont gratuits. Tous nos abonnés et lecteurs sont invités à nous communiquer leurs offres ou demandes.

**ON DEMANDE** Représentants sérieux pour placement pierres blanches. — S'adresser Bureaux du Journal.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Vendredi 11 octobre, 2 h. — *Manufacture des tabacs de Lyon.* — Adjudication de diverses fournitures nécessaires au service de la manufacture pendant l'année 1907, en deux lots. — 1<sup>er</sup> lot. Cercles, longueurs diverses. Bâtons de châtaigniers, dagues, longueurs diverses. Montant, 2.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Planches en sapin pour caisserie et tonnellerie, douves en peupliers, bois de travail premier choix pour menuiserie. Montant, 8.000 fr. Derniers délais pour la réception des soumissions, vendredi 11 octobre à midi, ou, sous pli recommandé, avant l'ouverture de la séance. — Renseignements à la Manufacture des tabacs, 47, quai Gailleton, à Lyon.

**Rhône.** — Dimanche, 20 octobre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Marcilly-d'Azergues.* — Construction d'un groupe scolaire avec mairie. 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, ciment. Montant, 15.243 fr. 13. Cautionnement, 850 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Pierre de taille. Montant, 6.513 fr. 89. Cautionnement, 325 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 3.181 fr. 30. Cautionnement, 165 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 3.783 fr. 15. Cautionnement, 200 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 5.959 fr. 15. Cautionnement, 335 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.828 fr. 04. Cautionnement, 150 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 1.184 fr. 80. Cautionnement, 65 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Marbrerie, fumisterie (réservé). Montant, 611 fr. 50. — 9<sup>e</sup> lot. Mobilier scolaire (réservé). Montant, 1.000 fr. Les certificats devront être soumis, avant le 12 octobre 1907, au visa de M. F. Clermont, architecte, directeur des travaux, à Lyon, place de la Martinière, 14. Le pli global contenant les certificats et la soumission devra obligatoirement être adressé au maire de Marcilly-d'Azergues (Rhône), par la poste, recommandé, et de façon à arriver à la mairie de Marcilly au plus tard le 18 octobre 1907. — Les devis, plans et cahier des charges, relatifs auxdits travaux sont déposés à la mairie de Marcilly-d'Azergues, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Jeudi 24 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Travaux métalliques. Construction d'une barrière métallique limitant le jardin des Chartreux sur le cours des Chartreux et la place Rouville. Montant, 19.398 fr. 38. Cautionnement, 1.000 fr. à verser par l'adjudicataire, après l'adjudication. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours exceptés les dimanches et fêtes, au Bureau des renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, ouvert de 9 heures du matin à 5 heures.

**Rhône.** — Samedi 26 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> Travaux à exécuter dans l'immeuble affecté aux Archives départementales et situé à Lyon, chemin de Montauban, 4 et 6. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Travaux à adjuger,

109.776 fr. 65. Cautionnement, 3.700 fr. Frais, 1.515 fr. — 2<sup>e</sup> Travaux d'entretien des bâtiments départementaux pendant les années 1908, 1909, 1910 et 1911. Première série. Bâtiments situés dans l'arrondissement de Lyon (la préfecture exceptée). 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, pierre de taille, couverture, terrassements (les chiffres indiquent l'estimation annuelle). 3.650 fr. Cautionnement, 200 fr. Frais, 270 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie et charpente, 2.250 fr. Caut., 150 fr. Frais, 192 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, 4.750 fr. Caut., 250 fr. Frais, 319 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie, 4.500 fr. Caut., 250 fr. Frais, 307 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie et zinguerie, 2.150 fr. Caut., 100 fr. Frais, 187 fr. — Deuxième série. Bâtiments situés dans l'arrondissement de Villefranche. 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, terrassement, pierre de taille et couverture. 650 fr. Caut., 50 fr. Frais, 112 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie et charpente, 550 fr. Caut., 50 fr. Frais, 108 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, 650 fr. Caut., 50 fr. Frais, 112 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie, 450 fr. Caut., 30 fr. Frais, 104 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie et plomberie, 300 fr. Caut., 30 fr. Frais, 96 fr. — 3<sup>e</sup> Maison départementale de Retraite d'Albigny. Restauration des façades, toitures, forjets, etc. Lot unique, 11.237 fr. Caut., 400 fr. Frais, 250 fr. — Les pièces du projet des archives et de l'entretien des bâtiments départementaux sont déposées à la préfecture (2<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 5 heures du soir. Celles de la Maison départementale de Retraite sont également déposées à la préfecture (5<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau).

**Rhône.** — Mardi 29 octobre, 2 h. — *Hôtel de ville de Lyon.* — Ministère de la Guerre. Service du génie. Travaux à exécuter par marché à forfait pour la construction de l'ossature en béton armé du pavillon sanitaire de Sathonay. Ces travaux, évalués à la somme de 10.500 fr. seront exécutés en un seul lot. Cautionnement, 500 fr. — Les travaux devront être terminés dans un délai de deux mois, à partir de la date de la notification de l'ordre prescriptif de les commencer. Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le Directeur du Génie, à Lyon (quai Gailleton, 43), le mercredi 16 octobre avant midi, les pièces énumérées aux articles 2 et 3 du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux militaires et à l'article 5 de l'instruction sur les formalités de l'adjudication des travaux militaires, ainsi que les dessins de détail et le mémoire justificatif indiqués au cahier des charges spéciales. Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces du marché sont déposés dans les bureaux de la Chefferie du Génie de Lyon, 44, quai Gailleton, où les intéressés pourront venir en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir. Seront également déposés dans les bureaux, les documents relatifs à la vérification des calculs du mémoire justificatif.

**Ain.** — Dimanche 6 octobre, 9 h. — *Mairie d'Attignat.* — Travaux communaux. Construction d'une école avec mairie. Montant, 35.623 fr. 70. Cautionnement, 1.800 fr. — Demandes avant le 5 octobre. — Renseignements à la mairie et chez M. Abel Rochet, à Bourg.

**Ain.** — Mercredi 9 octobre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 5. Reconstruction d'un mur éboulé au point kilométrique 6 k. 630 et construction d'un mur de soutènement au point kilométrique 12 k. 360. Travaux à l'entreprise, 5.945 fr. 18. A valoir, 7,14 fr. 97. Cautionnement, 300 fr. — Visa du certificat de capacité, n'ayant pas plus de trois ans de date, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Picard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 29, rue Voltaire, à Bourg, ainsi que d'une note indiquant les travaux que le soumissionnaire aura exécutés depuis la délivrance de ce certificat. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés: 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la préfecture (3<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Vallier, ingénieur, rue de Cordon, à Beilley, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Doubs.** — Travaux d'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun pendant les années 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912. — Samedi 19 octobre, 10 h. 1/2, *préfecture de Besançon*, 18 lots. — Mardi 22 octobre, 10 h. 1/2, *sous-préfecture de Baume-les-Dames*, 52 lots. — Jeudi 17 octobre, 10 h.; *sous-préfecture de Montbéliard*, 39 lots. — Jeudi 24 octobre, *mairie de Pontarlier*, 22 lots. — Renseignements à la préfecture et dans les sous-préfectures.

**Isère.** — A une date ultérieure. — *Chefferie du génie à Grenoble.* — Concours pour l'établissement de terrasses en ciment ligueux sur les toitures de divers pavillons de l'hôpital militaire de Grenoble.

**Jura.** — Jeudi 17 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Service vicinal. 1<sup>o</sup> Chemins de grande communication. Plantations d'arbres d'alignement. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 102, de Chalon en Suisse. Fourniture et plantation d'arbres fruitiers, aux territoires des communes de Cosges, Nance et Villevevix, sur une longueur totale de 5.120 mètres. Montant, 2.510 fr. Total, 2.510 fr. Cautionnement, 85 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 122, de Lons-le-Saunier à Dijon. Fourniture et plantation d'arbres fruitiers, aux territoires des communes de Bletterans, Chapelle-Voland et Commenailles, sur une longueur totale de 3.600 mètres. Montant, 1.906 fr. Total, 1.906 fr. Cautionnement, 65 fr. — 2<sup>e</sup> Chemins vicinaux ordinaires. Fourniture des matériaux d'entretien des chaussées pour une période de cinq ans (1907 à 1911 inclus). 3<sup>e</sup> lot. Ville de Lons-le-Saunier. Entretien de tous les chemins vicinaux ordinaires. Montant, 996 fr. 50. A valoir, 3 fr. 50. Total, 1.000 fr. Cautionnement, 30 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés: dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), bureau des travaux publics, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Loire.** — Samedi 5 octobre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Canal d'irriga-

tion du Forez. Construction de la rigole principale de la Gerle et des rigoles secondaires, 1 et 2. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la préfecture et chez M. Betheder-Matibet, ingénieur ordinaire, avenue d'Alsace-Lorraine, à Montbrison.

**Loire.** — Jeudi 10 octobre, 11 h. — *Mairie de Noiretable.* — Travaux d'alimentation en eau potable. Montant, 13.009 fr. 34. A valoir, 1.090 fr. 66. Total, 14.100 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Etienne. — Renseignements à la mairie.

**Puy-de-Dôme.** — Dimanche 6 octobre, 2 h. — *Mairie d'Olliergues.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 3.691 fr. 43. Cautionnement, 200 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. Teillard, architecte, à Clermont-Ferrand. Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Samedi 19 octobre, 2 h. — *Mairie de Chalon.* — Construction de la clôture d'un terrain joignant le chantier de la ville, avenue Monnot. Montant, 5.385 fr. 15. A valoir, 534 fr. 85. Total, 5.950 fr. Cautionnement, 250 fr. — Renseignement au bureau de la voirie.

**Vaucluse.** — Samedi 19 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Elargissement du Pont-Neuf sur le Meyne, à Orange. Montant, 7.500 fr. — Renseignements à la préfecture.

**SPECTACLES**

**GRAND-THEATRE** Vendredi 11 octobre, réouverture.

**CÉLESTINS** Demain mardi, à 8 h. 1/2, soirée de gala pour la première de *la Puce à l'oreille*, le dernier vaudeville de Georges Feydeau, également le dernier retentissant succès du théâtre des Nouveautés; c'est la première fois que *la Puce à l'oreille* sera jouée en province. La pièce est admirablement montée et les interprètes brûlent à souhait les planches de ce vaudeville inénarrable. Les artistes qui, pour la plupart, débutent dans *la Puce à l'oreille* sont M<sup>mes</sup> Yvonne Mirval, Jane Eyre, Châlon, Laroche. MM. Regnard, Victor Henry, Villot, Draquin, Saint-Dié, Cahuzac, Le Lingon, etc. Les habitués feront bien de retenir leurs places pour cette soirée de gala. Le côté gauche des fauteuils d'orchestre est réservé aux dames en cheveux.

**HORLOGE** *Les 13 Jours de Laburette*, inénarrable fantaisie-bouffe militaire, pendant près d'une heure, dilate la rate des plus sceptiques, tant sont abracadabrantes d'imprévu les situations de cet ouvrage dans lequel évoluent vingt-deux artistes. Dans la partie lyrique, comme étoiles, ont revoit avec plaisir le désopilant Boissier, des Ambassadeurs de Paris, qui nous revient avec un vrai bagage de nouveautés ultra-comiques; M<sup>lle</sup> Montagny, de Parisiana, exquise divette, à la voix chaude et sympathique; puis une infinité de numéros variés, aussi tous les soirs et les dimanches en matinée, le théâtre-concert du cours Lafayette est-il le rendez-vous de tous, petits et grands, car le prix des places est à la portée de toutes les bourses. Sans commettre d'indiscrétion, disons qu'on répète activement une pièce qui obtient à Paris un succès colossal et dont le sujet traité est neuf et surtout fort drôle.

**NOUVEAU-THEATRE** Très prochainement, la troupe du Théâtre Antoine, de Paris, sous la conduite de l'impresario Gustave Labryère, viendra nous donner une représentation d'*Anna Karénine*, la pièce en 5 actes et 7 tableaux de M. Edmond Guiraud, d'après le roman de Tolstoï. *Anna Karénine* est un spectacle essentiellement moral. Par une autorisation spéciale de M. Gémier, directeur du Théâtre Antoine, toute la troupe prend part à cette représentation: M<sup>mes</sup> André Mégard, la triomphante Anna Karénine, Renée Leduc; MM. Séverin, Charlier, Montlouis, Terrier, restent en tête de la distribution et tous les autres rôles ont été confiés à des artistes du Théâtre Antoine. La mise en scène est rigoureusement exacte. M. Gustave Labryère s'est imposé les plus lourds sacrifices en s'assurant l'exclusivité du truc du train, du 7<sup>e</sup> tableau; les costumes et les uniformes ont été dessinés par un officier supérieur russe.

**CASINO-KURSAAL** C'est mercredi 2 octobre que paraîtra sur la scène du Casino-Kursaal, le *Nu Esthétique*. Ce sont des statues de bronze que l'on croit apercevoir et l'illusion est complète, même à la lorgnette. Ce sont les 5 Olympiens, les créateurs du genre, les mêmes qui ont fait courir tout Paris aux Folies-Bergère, qui vont faire courir tout Lyon, au Casino-Kursaal.

**SCALA** Pour varier le programme, la direction a décidé de donner deux premières par semaine, les mercredi et les samedi. Mercredi 2 octobre, il y aura soirée de grand gala avec Vaunel, dans ses créations, et première de *la Belle Hôtelière*. La première matinée enfantine à prix réduits a eu lieu jeudi 26 écoulé, ces matinées qui sont exclusivement composées de vues cinématographiques n'ont rien de commun avec les matinées du dimanche, qui sont des représentations de théâtre-concert-spectacle absolument semblables à celles de tous les soirs.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 46904

**Le Billet UN FRANC** **LOTERIE D'ARLES** **Le Billet UN FRANC**

(BOUCHES-DU-RHONE)

**Construction d'un Hôpital-Hospice**

AUTORISÉE PAR ARRÊTE MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE **TROIS GROS LOTS** DEUX DE

**120.000 fr.** — **10.000 fr.**

5 lots de **1.000 fr.** — 10 lots de **500 fr.** — 100 lots de **100 fr.**

Soit en tout **160.000 fr.** tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes à tableaux, etc. Entrepôttaire J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

**FAVRE FRERES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

**CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES**

**FAVRE FRERES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**PEINTURE & PLATREBIE**

**FAVRE FRERES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, Ardoises.

**CERAMIQUE**

**PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRERES**, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

**FAVRE FRERES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

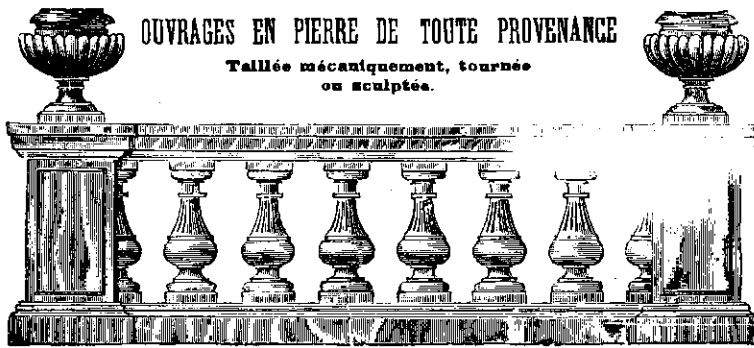
BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée  
ou sculptée.

BALUSTRADES  
à partir de 40 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

## AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)  
DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne  
L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

\* STOPPAGE ET DELUSTRAGE \*

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 8 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## Société Lyonnaise d'Eclairage, Chauffage

ET INSTALLATIONS SANITAIRES

LYON — 67, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 67 — LYON  
TÉLÉPHONE 37-41

GAZ — ELECTRICITÉ — ESSENCE

GAZOGÈNE — PÉTROLE

APPAREILLAGE — EAU — PLOMBERIE

INSTALLATIONS SANITAIRES

TIRAGE : 20 DECEMBRE 1907

LOTÉRIE

DE

GRAY

(Haute-Saône)

Pour transformation

ET AGRANDISSEMENT DU MUSÉE

Autorisée par Arrêté Ministériel du 4<sup>er</sup> Mars 1906

AU CAPITAL DE

200.000 francs

GROS LOT

10.000 FR.

1 lot de 5.000 fr.

2 lots de 1.000 fr.

54 lots de 500 à 100 fr.

Soit 58 lots pour 24.000 francs

Pour recevoir à domicile, adresser à l'Agence  
Fournier, 14, rue Confort, Lyon, mandat-  
poste du montant des billets avec enveloppe  
timbrée à 0,15 par 5 billets.

En vente dans toute la France chez les bura-  
listes, libraires, papetiers, etc.

Le Billet : 50 cent.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON  
TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour

Usines et Bâtiments

LE LLYOD

COMPAGNIE  
D'ASSURANCES

CONTRE  
LE VOL

NÉERLANDAIS

FONDÉE EN 1853

Capital Social :

HUIT MILLIONS

Assurance contre le vol par effraction  
des appartements de ville, villas, banques,  
bureaux, magasins, et espèces et titres  
en coffres-forts.

AGENCE GÉNÉRALE DE LYON :

41, Rue de la Bourse, 41